



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
A L'OCCASION DE LA 6^{EME} EDITION
DU TRIATH'LONG COTE DE BEAUTE
LE SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017

PL/BM
APM 17/2129

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.411.28, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{me} partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté Interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par Monsieur Etienne CHARBEAU (Président de l'Association Team Sport Evolution), organisateur du TRIATH'LONG COTE DE BEAUTE, 51 route de la Justice à 17600 SAUJON, en date du 19 juillet 2017,

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité des participants, des usagers de la route et du public à l'occasion de cette manifestation sportive,

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Royan, pendant toute la durée des épreuves du TRIATH'LONG COTE DE BEAUTE, le samedi 09 septembre 2017,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Etienne CHARBEAU (Directeur de Course l'Association Team Sport Evolution), est autorisé à organiser le TRIATH'LONG COTE DE BEAUTE, le samedi 09 septembre 2017, sur l'itinéraire suivant :

- NATATION : "1,9 km" plage de la Grande Conche (suivant plan joint).

- PARCOURS VÉLOS : 93 kms (suivant plan joint).

*Départ : "Parc à vélos" esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno,

- Front de Mer,

- La Poste,

- Boulevard de la Grandière,

- Place Foch,

- Boulevard Frédéric Garnier, en direction de Saint Georges de Didonne (3 allers-retours ROYAN-TALMONT via Saint Georges de Didonne),

*Arrivée : Esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno " parc à vélos".

- PARCOURS COURSE A PIED : 21,100 kms (suivant plan joint).

CIRCUIT (aller)

*Départ : Promenade Dugua de Mons,

- Quai de Monastir,

- Plage de la Grande Conche,

- Saint Georges de Didonne.

CIRCUIT (retour)

- Saint Georges de Didonne,

- Boulevard Frédéric Garnier (trottoir).

*Arrivée du TRIATH'LONG COTE DE BEAUTE (Plage de la Grande Conche, partie juxtant l'esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno).

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit le samedi 09 septembre 2017, sur les voies suivantes :

- *De 05h00 à fin de l'épreuve cycliste :*
 - *sur l'ensemble du parking du 4ème Zouave, y compris les parkings destinés aux deux roues,*
- *De 05h00 à fin de l'épreuve cycliste :*
 - *Boulevard Frédéric Garnier,*
 - *Place Foch (voie de circulation entre le boulevard Frédéric Garnier et le boulevard de la Grandlère),*
 - *Boulevard de la Grandière (l'ensemble des parkings côté Galeries Botton, stationnements longitudinaux et en épi),*
 - *Carrefour de la Poste,*
- *De 05h00 à fin de l'épreuve :*
 - *Sur l'ensemble du Front de Mer (partie comprise entre le carrefour de la Poste et le giratoire, à la hauteur de l'établissement Le Régent),*
 - *Le parking de l'Auditorium (réservé pour l'organisation du TRIATH'LONG),*
 - *Quai du 13ème Dragon,*
 - *La Promenade Dugua de Mons,*
 - *Promenoir du 13^{ème} Dragon (Digue-Est), dans sa totalité.*

ARTICLE 3 : La circulation sera interdite le samedi 09 septembre 2017, sur les voies suivantes :

- *De 05h00 à fin de l'épreuve cycliste :*
 - *Place du 4ème Zouave,*
 - *Le Front de Mer (partie comprise entre le carrefour de la Poste et le giratoire à hauteur de l'établissement Le Régent).*
 - *Promenoir du 13^{ème} Dragon (Digue-Est), dans sa totalité.*
- *De 09h00 à fin de l'épreuve cycliste :*
 - *Boulevard Frédéric Garnier,*
 - *Place Foch,*
 - *Boulevard de la Grandière (couloir de circulation jouxtant le terre-plein central "sens Place Foch vers le carrefour de la Poste" et voie de circulation côté Galeries Botton),*
 - *Carrefour de la Poste,*
 - *Promenoir du 13^{ème} Dragon (Digue-Est), dans sa totalité.*

ARTICLE 4 : La circulation et le stationnement seront interdits sur l'esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno, du jeudi 07 septembre 2017 à 00h00 au dimanche 10 septembre 2017, à 24h00.

Cette zone sera réservée pour l'implantation du "parc à vélos", du TRIATH'LONG COTE DE BEAUTÉ.

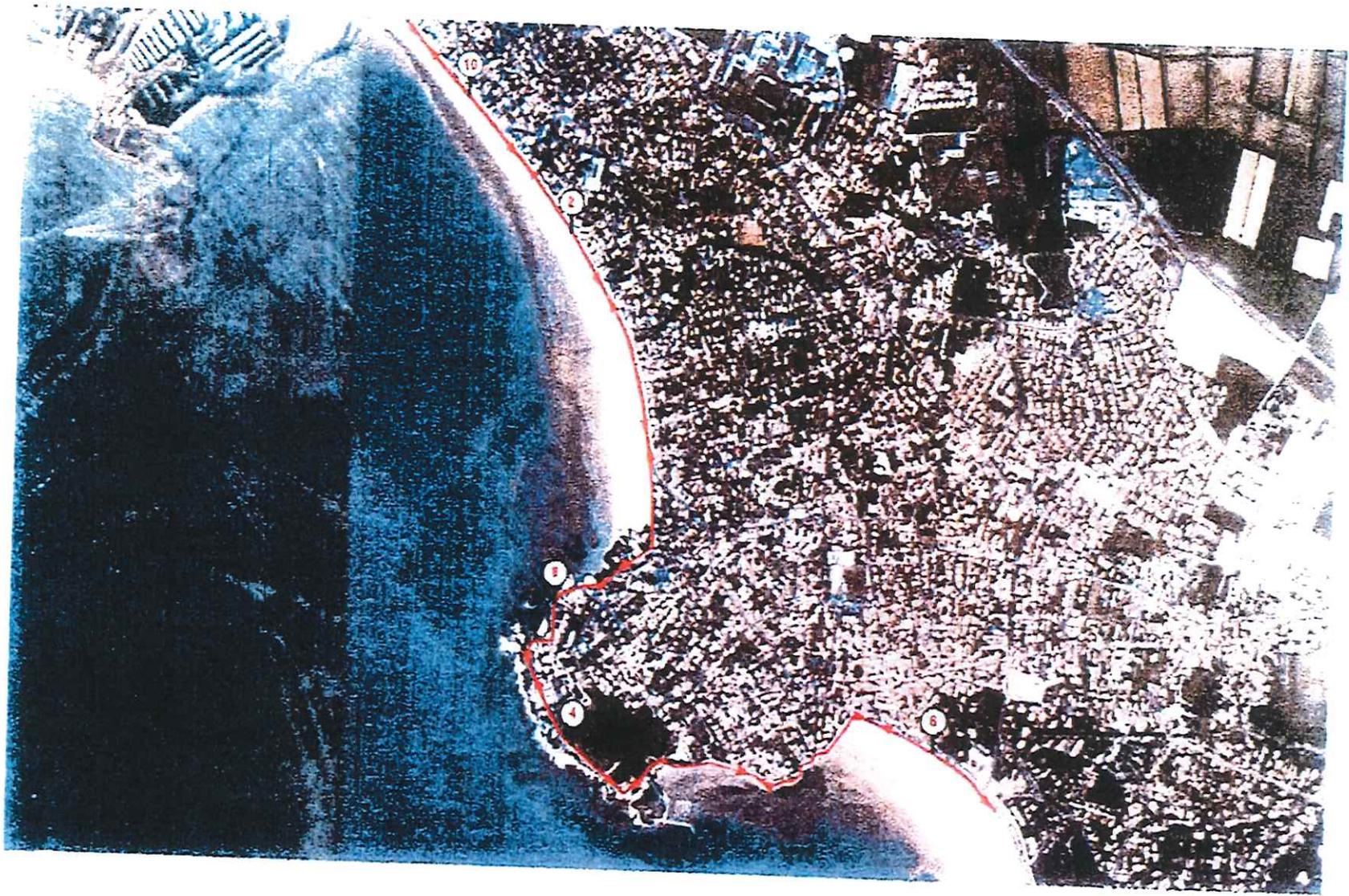
Seuls seront autorisés à pénétrer à l'intérieur du parc à vélos, les compétiteurs et personnes autorisés par le personnel accrédité par l'organisation du TRIATH'LONG COTE DE BEAUTE.

ARTICLE 5 : Lors des épreuves de course à pied qui auront lieu sur la promenade "côté mer" et sur la plage de la Grande Conche, l'itinéraire emprunté par les triathlètes sera balisé sur les parties suivantes :

- *Plage de la Grande Conche et boulevard Frédéric Garnier*
- *Les Jardins de la Mer,*

ARTICLE 6 : En raison de l'afflux important des spectateurs sur le Front de Mer, des barrières de sécurité et dispositifs adaptés seront mis en place par les services techniques de la Ville de Royan, pour canaliser le public par un accès unique situé au Portique Paul Doumer.

ARTICLE 7 : Pendant toute la durée de cette manifestation, un espace "ORGANISATION VIP" composé d'un ensemble de structures, sera installé sur la plage de la Grande Conche, sur la partie jouxtant l'esplanade Félix-Marie de Kérimel de Kerveno.



APR No. 17/2129(a)